

**16 mai 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 10 mai 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT, Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLET

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 28
Quorum : 16

N° 122-24 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Pays du Bocage vendéen

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays du Bocage-Vendéen, créé par arrêté du Préfet du département de la Vendée n°03-D.R.C.L.E./2 – 294 en date du 23 juin 2003, regroupe les Communautés de Communes du pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, du pays de Chantonay, du pays de Mortagne, du pays des Herbiers, du pays de Pouzauges et de Terres de Montaigu.

Considérant que les domaines d'interventions du Syndicat sont les suivants :

- Le SCOT,
- Le Pôle Touristique,
- Le programme LEADER.

L'article 6 de ses statuts stipule que le nombre de sièges est de 6 titulaires et 6 suppléants jusqu'à 30 000 habitants.

Considérant qu'il convient de remplacer deux membres qui ne sont plus élus.

Monsieur le Président propose de désigner Caroline GILBERT, membre titulaire et Christelle GRÉAU, membre suppléant.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Caroline GILBERT, membre titulaire et Christelle GRÉAU, membre suppléant, au Syndicat Mixte du Pays du bocage vendéen.



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le



ID : 085-200071918-20240516-122_24-DE

Fait et délibéré les jours
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.